

WIZERNES



Réuni le 29 Octobre 2012 sous la présidence de Monsieur Daniel HERBERT, Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris acte des décisions du Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, a adopté à l'unanimité les questions suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Le Conseil Municipal, sans observation ni remarque, prend acte des comptes rendus techniques et financiers au titre de l'année 2011 afférents :

- ✓ à l'exploitation de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Arques - Blendecques et de l'aire de grand passage de Saint-Omer,
- ✓ à l'exploitation de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Longuenesse,
- ✓ au Centre Culturel d'Agglomération Daniel Balavoine,
- ✓ à la gestion de la fourrière pour animaux,
- ✓ au réseau de couverture des zones d'ombres de la CASO,
- ✓ à la gestion de l'Office de Tourisme de pôle,
- ✓ au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers de la C.A.S.O.
- ✓ à la gestion et à l'animation de la pépinière d'entreprises,
- ✓ à l'exploitation des transports collectifs de la ligne urbaine A, B, C, D,
- ✓ à l'exploitation des transports collectifs de la ligne 10 Hesdin/St Omer,
- ✓ à l'exploitation des transports collectifs de la ligne 34 Lumbres/St Omer,

qui seront mis à la disposition du public, en Mairie.

- Il décide de porter à 4 jours $\frac{1}{2}$ la durée du stationnement des attractions foraines sur la place Jean Jaurès pour la ducasse du centre, du samedi midi précédent le 3^{ème} dimanche de Septembre, au mercredi suivant ce dimanche.

- Il accepte de vendre les parcelles appartenant à la Commune situées dans le périmètre du lotissement du Val de Wisques à la SAEM ACED aménageur du lotissement, au prix de 180 000 €, estimation faite par France Domaine.

- Il autorise le Maire à signer la convention à passer avec Pas-de-Calais Habitat, définissant les modalités de rétrocession des terrains d'assiette de la contre allée, voiries, trottoirs, réseaux divers et espaces verts rue Edouard Leducq desservant les logements locatifs, moyennant l'euro symbolique. Etant précisé que Pas-de-Calais Habitat s'engage à participer à hauteur de 50 % des travaux de réfection de la couche de roulement de l'allée.

- Considérant l'intérêt que présente la pratique de la promenade ou de la randonnée, il émet un avis favorable sur l'inscription au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) du tracé présenté par le Conseil Général, et autorise leur balisage et leur entretien, selon les dispositions de la charge officielle de ces chemins.

PERSONNEL

- La modification du tableau des effectifs est acceptée.

- Le Conseil décide de retenir la procédure de labellisation au titre de la protection sociale complémentaire des agents de la Commune pour le risque santé, qui consiste au versement d'une participation mensuelle et fixe le montant de cette participation. Il décide également de ne pas participer à la protection prévoyance des agents.

- La prise en charge du permis de conduire d'un agent affecté au service d'assainissement est acceptée.

FINANCES

- Le Maire est autorisé à signer une convention de financement à passer avec la Commune d'Hallines, définissant les modalités de participation financière de la Commune de Wizernes, aux travaux de raccordement au réseau d'assainissement séparatif des habitations situées rue du Bosquet sur le territoire de la commune, qui seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la commune d'Hallines.

- Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la Commune au service Titres Payables par Internet (TIPI) afin permettre aux abonnés de régler leur facture sur internet.

- La redevance à réclamer au Kinésithérapeute qui doit s'installer place Jean Jaurès, pour la concession de 2 places de stationnement sur le domaine public, est fixée à 15 € par mois.

- Le Conseil autorise les animateurs de l'association des restaurants du cœur à prendre leur repas à la cantine municipale lors d'une réunion de préparation, et fixe le prix du repas.

- Les décisions modificatives nécessaires à l'ajustement des crédits inscrits au budget général sont adoptées.

- Le conseil décide de confier une mission à maîtrise d'ouvrage à la Société 2 L Ingénierie d'une part pour les travaux de rénovation et d'aménagement de divers bâtiments communaux, et d'autre part pour la réalisation d'un diagnostic accessibilité des personnes handicapées des bâtiments communaux recevant du public, moyennant un coût respectif de 13 500 € et 8 500 € HT.

AU TITRE DES INFORMATIONS

- Monsieur HERBERT :

✓ Fait part aux conseillers des remerciements des membres de la famille de Monsieur André CLABAUX pour la cérémonie en son honneur du 1^{er} Septembre et les informe que la famille a fait don à la commune d'un exemplaire du livre édité sur la vie de Monsieur CLABAUX.

✓ Informe que le dernier ramassage des déchets verts aura lieu le mercredi 31 Octobre, et que pour l'année 2013 les containers seront payants : 10 € pour un 140 litres et 15 € pour 240 litres, et limités à 3.

Le Maire,
Daniel HERBERT

